

LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES

- ❑ **Faites vérifier la sécurité de votre véhicule.** Dans la plupart des provinces, des installations privées (garages) sont autorisées à effectuer des inspections de véhicules. Vous devrez trouver un garage, prendre rendez-vous et expliquer que vous avez besoin d'une vérification pour pouvoir immatriculer votre véhicule.
- ❑ **Obtenez votre assurance automobile.** Avant de pouvoir immatriculer un véhicule, vous devez avoir une preuve d'assurance dans votre nouvelle province. De nombreuses compagnies d'assurance privées peuvent le faire pour vous par téléphone et vous envoyer la preuve par courriel. Vérifiez que vous avez la couverture minimale requise en matière de responsabilité civile. La preuve d'assurance devra rester dans votre véhicule même après son immatriculation.
- ❑ **Faites immatriculer votre véhicule et prenez possession de la plaque d'immatriculation.** Dans la plupart des provinces, on exige que vous le fassiez en personne. Vous trouverez ci-dessous la liste des documents dont vous pourriez avoir besoin pour cette procédure. Toutefois, vérifiez les exigences de votre province AVANT de vous rendre au bureau.
 - ❑ *Permis de conduire, passeport, preuve d'identité*
 - ❑ *Preuve de propriété ou d'immatriculation antérieure*
 - ❑ *Preuve d'achat (généralement pour les véhicules neufs)*
 - ❑ *Preuve d'assurance dans la nouvelle province*
 - ❑ *Certificat de sécurité*

Si vous avez déjà immatriculé un véhicule dans la province et que vous souhaitez utiliser vos anciennes plaques, il se peut que vous deviez fournir des renseignements supplémentaires.

Bon à savoir!

Immatriculation des véhicules loués

Si vous conduisez un véhicule loué, vous devrez obtenir l'autorisation de la compagnie de location pour l'immatriculer dans la nouvelle province. Certaines provinces ont des exigences supplémentaires.

Comme la période d'attente au bureau d'immatriculation peut être longue, assurez-vous de vérifier les exigences avant de vous y présenter.